

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HATLEY

2024-09-03

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL, 3 septembre 2024 à 19 h, salle du conseil, 4765 chemin de Capelton

MEMBRES PRÉSENTS : le maire M. Vincent Fontaine, les conseillères Mmes Sylvie Cassar, Danielle Côté et Maryse Gaudreau et les conseillers MM. Jacques Bogenez, Patrick Clowery et Jacques Lambert

M. Gabriel Demers, directeur général, est aussi présent.

MEMBRES ABSENTS :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 6 août 2024
4. Période de questions
5. Règlement sécurité, paix et ordre RU-2024-01 – avis de motion
6. Règlement sécurité, paix et ordre RU-2024-01 – projet
7. Programme d'assurances des OSBL de l'UMQ
8. Sels de déglçage pour chemins d'hiver
9. Sable pour chemins d'hiver
10. Marquage des lignes de rues
11. Club de motoneige Harfang de l'Estrie
12. Adoption des comptes à payer
13. Divers
14. Deuxième période de questions
15. Clôture de la séance

24-09-03.01

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire constate le quorum à 19 h et déclare la séance ouverte.

24-09-03.02

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAMBERT
ET RÉSOLU**

D'ADOPTER l'ordre du jour comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

24-09-03.03

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 AOÛT 2024

**IL EST PROPOSÉ PAR DANIELLE CÔTÉ
ET RÉSOLU**

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance du conseil du 6 août 2024 comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

24-09-03.04

PÉRIODE DE QUESTIONS

24-09-03.05

RÈGLEMENT SÉCURITÉ, PAIX ET ORDRE RU-2024-01 – AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par **PATRICK CLOWERY** que sera adopté à une séance ultérieure le Règlement RU - 2024 - 01 concernant la sécurité, la paix et l'ordre.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HATLEY

règlement est remise aux membres présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

24-09-03.06

RÈGLEMENT SÉCURITÉ, PAIX ET ORDRE RU-2024-01 – PROJET

Conformément à l'article 445 du Code municipal, **PATRICK CLOWERY** dépose le projet de Règlement RU - 2024 - 01 concernant la sécurité, la paix et l'ordre.

Mme Danielle Côté s'oppose au dépôt du règlement en raison du fait qu'il est possible d'exceptionnellement utiliser une arme à feu ou d'utiliser un arc ou une arbalète à une distance de 150 mètres, distance trop courte à son avis.

24-09-03.07

PROGRAMME D'ASSURANCES DES OSBL DE L'UMQ

ATTENDU le programme d'assurances des OSBL (Organisme sans but lucratif) ou personne morale sans but lucratif, parrainé par l'UMQ;

ATTENDU QUE la Municipalité adhère, sans frais ni engagement, au programme d'assurances afin que des OSBL sur son territoire puissent profiter des avantages du programme;

ATTENDU QUE Hatley Micro-Aventures, Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) 1178242559, est une personne morale sans but lucratif oeuvrant sur le territoire de la Municipalité du Canton de Hatley;

ATTENDU QUE Hatley Micro-Aventures déclare être responsable des opérations récréatives du Parc du Mont Hatley, situé au 4745 chemin de Capelton, Canton de Hatley, entre autres pour les activités de randonnée pédestre et la course en sentiers;

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ ET RÉSOLU

DE RECONNAITRE Hatley Micro-Aventures au sens du programme d'assurances des OSBL de l'UMQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

24-09-03.08

SELS DE DÉGLAÇAGE POUR CHEMINS D'HIVER

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé par invitation des soumissions pour la fourniture de sels de déglacage en vrac en vue de l'entretien des chemins d'hiver 2024-2025;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les soumissions suivantes :

Prix à la tonne livrée :

Sel Frigon	102,00 \$
Sel Warwick	103,78 \$
Compass minerals	117,23 \$

IL EST PROPOSÉ PAR DANIELLE CÔTÉ ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la soumission de Sel Frigon à 102 \$ la tonne livrée pour une quantité estimée de 850 tonnes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

24-09-03.09

SABLE POUR CHEMINS D'HIVER

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HATLEY

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé par invitation des soumissions pour la fourniture de sable en vue de l'entretien des chemins d'hiver 2024-2025;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les soumissions suivantes :

Prix à la tonne sans livraison incluse (sable AB-10 mélangé avec 5 % de sel, le sel étant fourni par la Municipalité) :

Fournisseur	Prix	Autres frais
Gravière Bouchard	6,10 \$	N/A
Excavation M. Toulouse	10,00 \$	N/A
Couillard construction	7,75 \$	225 \$ / heure pour mélanger

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAMBERT
ET RÉSOLU**

D'ACCEPTER la soumission de Gravière Bouchard à 6,10 \$ / tonne pour une quantité estimée de 2 000 tonnes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

24-09-03.10

MARQUAGE DES LIGNES DE RUES

Point retiré

24-09-03.11

CLUB DE MOTONEIGE HARFANG DE L'ESTRIE

ATTENDU la demande du Club de motoneige Harfang de l'Estrie d'obtenir la permission de traverser de chemins municipaux à motoneige à l'hiver 2024-2025, pour les sites suivants :

- Rue Belvédère Sud (entre 3246, rue Belvédère Sud et l'autoroute 410);
- Chemin Bel-Horizon (entre 1525, chemin Bel-Horizon et l'emprise de l'autoroute 410)
- Chemin Dunant (près du 3600, chemin Dunant)

ATTENDU QUE le Club de motoneige Harfang de l'Estrie fournira une preuve d'assurance responsabilité civile;

ATTENDU QUE la signalisation, aux frais du Club, indiquera aux automobilistes les traverses des motoneiges afin d'éviter tout danger d'accident;

ATTENDU QUE la Municipalité ne se rend aucunement responsable des incidents qui peuvent survenir dans les sentiers et sites des traverses de motoneiges;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARYSE GAUDREAU
ET RÉSOLU**

D'ACCEPTER la demande de traverses pour la saison hivernale 2024-2025 des chemins ci-dessus mentionnés pourvu que le ministère des Transports et les propriétaires d'immeubles concernés donnent leur autorisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

24-09-03.12

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

La liste des chèques est remise à tous les membres du conseil municipal

Salaires
202400417 à 202400469 39 102.76 \$
Chèques fournisseurs

**PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HATLEY**

202400707 à 202400790

466 459.81 \$

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR
ET RÉSOLU**

D'AUTORISER le paiement de ces comptes le 4 septembre 2024.

MM. PATRICK CLOWERY ET JACQUES LAMBERT VOTENT CONTRE

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

24-09-03.13

DIVERS

24-09-03.14

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

24-09-03.15

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, **SYLVIE CASSAR** propose la clôture de la séance à 19 h 40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, Vincent Fontaine, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Vincent Fontaine
Maire

Gabriel Demers
Directeur général